

CYCLE DE CONFERENCES-DEBATS
SUR LA COHERENCE TERRITORIALE > **PQA - CPAU**

Séance 2

> sécurité, espace et lien social

Conférence de Sebastian Roché

4 juin 2004 - BORDEAUX

Maurice Goze

Sebastian Roché semble avoir deux facettes à sa personnalité. D'un côté une très belle affiche : vous êtes directeur de recherche au CNRS, vous étiez secrétaire général de la Société Européenne de criminologie (Cambridge University), vous êtes enseignant à l'IEP de Grenoble (DESS Métiers de la Sécurité, au DESS de l'Ecole Nationale Supérieure de la Police), vous êtes membre du Haut Conseil à l'Intégration auprès du premier ministre, membre du Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Police, membre du Comité permanent des experts du Conseil National de la sécurité routière. Par ailleurs, vous exprimez vos idées à travers des publications (*Enquêtes de sécurité*, Armand Colin, 2003, *Tolérance zéro ? Incivilité et insécurité en 2002...*). Vous avez aussi un rôle d'expert puisque vous assurez des missions auprès du Gouvernement des Etats-Unis (Washington, New York, San Francisco) et auprès du Ministère de l'Intérieur du Mexique.

> Sebastian Roché

Je voudrais tout d'abord présenter **ma position par rapport à la délinquance**. Au sens professionnel, j'appartiens (même si on est jamais vraiment sûre de ses appartenances), à ce que l'on nomme parfois la nouvelle criminologie, probablement assez différente de la criminologie que l'on appelle critique.

La criminologie critique est essentiellement une criminologie de la dénonciation (affirmer que les systèmes en place sont mauvais et que rien ne fonctionne correctement), je me suis senti assez vite mal à l'aise avec cette thèse qui se contente de blâmer « la société » en général et qui implique qu'on ne peut rien changer sans tout changer.

La nouvelle criminologie s'intéresse davantage à ce qu'il faut faire et comment le faire, comment évaluer les conditions concrètes de l'action et les impacts de l'action. Il ne s'agit plus seulement de dire qu'il faudrait tout changer mais comment il faut s'y prendre concrètement pour faire évoluer les choses sans se réfugier dans le rêve du grand soir. Je ne suis pas un politique, un policier ou un éducateur, je ne confonds pas la réflexion sur l'action avec le fait de conduire les actions elles-mêmes, mais je m'intéresse à l'ensemble des professions qui sont impliquées dans la prévention et la sécurité.

J'ai travaillé avec l'éducation nationale. Je viens de rendre un rapport à Claude Thellot sur les actions efficaces contre la violence en milieu scolaire, sur la base de recherches, aussi bien avec la police qu'avec les éducateurs, j'étais d'ailleurs la semaine dernière à Nantes, dans une école d'éducateurs. Je ne suis donc pas intéressé par une seule profession mais par plusieurs, dont les professions politiques et notamment celle d'élu (je suis d'ailleurs consultant pour une petite ville près de Grenoble, dans le cadre du Contrat Social de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Encore une fois j'ai un intérêt profond pour ce qui est fait et pas uniquement pour dénoncer ce qui ne va pas.

> Le besoin de sécurité

En Introduction, je rappellerai le **besoin de sécurité physique de tous les organismes vivants, donc également des hommes et des femmes**. Il y a eu un malentendu sur ce qu'est vraiment la sécurité (chose qu'on peut expliquer et qu'on peut

chercher à comprendre, mais que je ne ferais pas ici). Il faut rappeler que la protection de l'intégrité corporelle fait partie des réflexes fondamentaux qu'ont toutes les espèces vivantes. Et, en général, les humains n'échappent pas à la règle : ils n'aiment pas recevoir des coups de poings, se faire menacer par un couteau ou recevoir une balle.

La protection de l'intégrité corporelle et la recherche de la sécurité corporelle sont des dimensions constitutives de la vie sociale au sens large : celle des individus, mais aussi des interactions entre les individus.

Les individus ont besoin de survivre pour ensuite pouvoir faire autre chose, les individus ont besoin de vivre dans des conditions où ils se sentent rassurés pour développer une vie sociale normale. C'est également ce qui va se passer pour la protection du patrimoine, des biens et en particulier du domicile : les Français sont extrêmement attentifs à la sécurité de leur niche, de leur habitat, notamment parce que dans cet habitat il y a leurs enfants. Comme toute autre espèce animal les parents veillent sur les espaces où leurs enfants grandissent donc particulièrement sur le domicile.

Il y a une sorte de dramatisation, **de dénonciation de la recherche de sécurité**, sans comprendre sa fonction essentielle dans toutes les sociétés. On a négligé ce besoin de sécurité, avec les conséquences que l'on sait. Pas seulement ces dernières années, mais en 1975 déjà, on disait par exemple qu'il n'y avait pas assez de délits pour justifier le sentiment d'insécurité et en 1995 le même refrain était repris : il n'y avait toujours pas assez de délits. Pourtant, entre les deux dates, on est passé de 1,3 millions à 2,6 millions d'atteintes aux biens et aux personnes ! On a l'impression qu'il n'y a jamais assez de délinquance pour justifier des actions de sécurité et de prévention. Le point marquant est que c'est le même discours qui revient entre le fait qu'il n'y ait pas encore assez de délinquance et le fait qu'il faille prendre les choses en main depuis 30 ans.

D'autre part, il est souvent supposé non nécessaire, voire nuisible de rechercher à garantir la sécurité des biens et des personnes. On fait souvent comme si les gens ne devaient pas chercher à être plus en sécurité. Cela soulève un certain nombre de questions.

Je disais que c'est supposé non nécessaire, comme s'il fallait se méfier de la surveillance, des normes et des sanctions. On imagine que cela fait référence à des sociétés sans surveillance, ni normes, ni sanctions. Conception plutôt « sympa » (il y a dans la vie des moments où l'on peut se détendre un peu), mais on ne connaît hélas aucune société qui puisse assurer la sécurité sans surveillance, sans normes ni sanctions (la sanction n'est pas uniquement la prison, mais une sanction mutuelle, éducative etc...).

Une autre vision négative du sentiment d'insécurité considère **le sujet en insécurité comme frappé d'une pathologie**. En général, on parle de « délire sécuritaire » pour stigmatiser la peur. C'est une façon de qualifier bien peu précise, rigoureuse et scientifique ce phénomène. Regardons les fondements élémentaires de ce à quoi sert la peur, dans l'analyse éthologique (l'analyse du comportement animal) : elle est le moteur de ces mécanismes d'ajustement aux menaces qui sont présentes dans l'environnement. Le sentiment d'insécurité est d'abord un mécanisme d'adaptation au danger qui peut se traduire par un appel à l'aide, un désir de fuite, une recherche de protection de soi-même et de sa progéniture etc...

Je ne suis pas contre le fait qu'on utilise des termes comme « idéologie sécuritaire », pourquoi pas ? Mais j'aimerais savoir ce que cela contient, ce que ça veut dire précisément, pour l'action, pour le partenariat, ou même dans l'orientation d'une politique au niveau des municipalités ? Lorsque que c'est fait dans une manchette de journal, le gain en intelligence (pas en nombre d'exemplaires vendus) n'est pas évident.

On gagnera plus à regarder le contenu des mots. On peut les analyser dans les campagnes, ils font alors office de bannière politique, c'est ce pour quoi est faite la démocratie, il y a des élections, des combats, on brandit des bannières.

Mais, une fois ces joutes terminées, qu'est-ce que ces mots peuvent signifier dans l'action concrète de prévention et de lutte contre la délinquance ? En quoi dénoncer l'idéologie sécuritaire peut aider ou gêner un travailleur social ou un policier dans son activité quotidienne ?

> L'espace et la sécurité

Il faut s'intéresser à ces deux aspects : l'espace et la sécurité, tout à la fois. Pourtant, l'espace a été très négligé dans les analyses françaises. Cela peut s'expliquer par **la surdétermination**, comme on disait dans les années 70, de l'espace physique par l'espace social : ce que font les individus serait dépendant d'une position de classe des individus, le lieu n'aurait pas de poids. Dans cette logique on n'a pas besoin de s'intéresser aux aspects spatiaux, au sens de l'inscription dans les territoires.

- Or, **il n'y a pas de détermination causale par un seul facteur, et il faut donc chercher à les combiner, à réfléchir sur l'espace physique et social.** Prenons l'exemple de la répartition des votes aux élections : l'idée que les positions de classe déterminent les comportements électoraux, les modes de vie, de consommation, le rapport à la sécurité est fausse. Les positions de classes ne déterminent que très partiellement les comportements électoraux : certains ouvriers votent à droite, et d'autres à gauche et aujourd'hui le vote ouvrier se déplace de droite à gauche, après s'être avoir fait l'inverse... Il n'y a donc pas de détermination totale par le statut socio-économique, que ce soit pour les habitudes de consommation ou pour la sécurité. L'idée que l'on n'a pas besoin de l'espace est une fausse bonne idée.

- La deuxième et importante raison pour laquelle on n'aurait pas besoin de connaître l'espace, repose sur l'idée qu'on se fait de **la socialisation** (plus particulièrement pour le comportement des jeunes). Aujourd'hui, on émet l'hypothèse qui stipule que les gens sont mis dans des moules par leur éducation, ; on part de l'idée que les gens sont formatés soit dans des espaces professionnels ou relativement administrés comme l'école, soit dans des espaces privés domestiques dans lesquels ils seraient construits. Bref, dans des lieux qui ne sont pas des lieux collectifs de vie urbaine ou périurbaine.

La place de l'espace public comme lieu de socialisation est ignorée alors qu'aujourd'hui les espaces publics sont des lieux d'apprentissage de la vie sociale et collective.

Or, on doit bien reconnaître que la participation à ces espaces, les temps que les enfants vivent dans ces espaces, la manière dont ces espaces sont gérés participent à la socialisation. L'organisation des espaces publics est un facteur de la vie sociale mais aussi de la formation des personnes. Les enfants se forment avec d'autres, pas seulement avec les professeurs et parents référents. On a donc besoin de connaître les espaces publics, non pas au sens des philosophes politiques qui ont une vision de l'espace public « comme dimension constitutive de la société bourgeoise », je fais ici référence au citoyen éclairé qui réfléchit aux enjeux politiques et se prononce sur eux, mais au partage de l'espace matériel, concret, qui commence lorsqu'on sort du domicile.

Lorsqu'on dit que les espaces publics sont partagés, on peut y être juxtaposé, comme lorsqu'on est serré dans le bus, on bien on peut assister à différentes formes de coopération. Ce qui se passe dans les espaces publics est un élément constitutif, un socle de la vie sociale et cela va de l'indifférence à la coopération.

Tout ceci constitue de bonnes raisons de s'intéresser aux espaces.

> Comment les espaces sont-ils gérés, comment la sécurité affecte-t-elle les rapports à l'espace ?

En ce qui concerne **le développement de la ville et son lien avec le développement de l'insécurité**, je souligne tout d'abord les grands phénomènes massifs depuis les années 1950 tels que : l'urbanisation, l'augmentation du niveau de vie, l'augmentation du niveau de l'éducation.

Ces phénomènes ont été intellectuellement associés à une moindre insécurité, on pensait que plus de ville c'était plus de civilité. Ville et civilité ont la même racine : « urbis », c'est le même mot car historiquement c'est dans la ville que les mœurs d'aujourd'hui se sont installés. Les normes pacifiques étaient d'abord des normes urbaines. On pouvait donc penser initialement que la ville apporterait plus de tranquillité, ce qui n'a pas été vraiment le cas. On pensait également que l'augmentation du niveau de vie nous protégerait contre les violences, ça n'a pas été non plus le cas. Entre 1950 et 1985 il y a eu une augmentation du niveau de vie et malgré ça il y a eu une augmentation de la violence (De plus, depuis 1985 la pauvreté ne diminue plus, elle augmente même pour les jeunes). C'est pareil pour l'éducation, on fait toujours l'hypothèse que plus d'éducation c'est moins de violence, mais on doit aussi faire le constat qu'il n'y a jamais eu autant de personnes qui bénéficient d'une scolarité depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. On n'a jamais scolarisé autant d'enfants et en même temps on a assisté à l'augmentation de la violence et de l'insécurité.

> **Comment peut-on essayer de réfléchir à ces questions ?**

Tout d'abord, avec la ville s'est développée une **société de services**, on a alors connu des formes de difficultés et d'insécurité que l'on ne connaissait pas dans d'autres organisations sociales. Face à ces changements, on va trouver des professions (professionnels en contact avec des clients dans une activité de services) qui n'avaient pas l'habitude d'être confrontés à l'insécurité et de se mobiliser sur des thèmes, comme par exemple, les espaces publics dans les transports. Au XIXème siècle le problème des accidents était prédominant, et la notion d'insécurité était liée au travail, dans les usines. L'insécurité avait lieu dans les rapports entre l'Homme et la machine. Aujourd'hui, dans une société de services, ce n'est plus la machine qui menace, mais le client, l'utilisateur ; c'est une difficulté qui n'a pas été anticipée.

On est aussi confronté à des problèmes liés à la **démocratisation**. Si l'on démocratise le transport, on doit gérer de gros volumes dans les espaces publics. Et c'est la même chose

pour l'éducation nationale : on a cherché à scolariser en masse, on a construit de grands établissements scolaires et on n'a pas pensé à la sécurisation et à la façon d'assurer la tranquillité de ces établissements. On peut aussi penser à d'autres phénomènes de massification comme le logement. Dans tous les cas, l'idée est d'assurer un service de qualité à la masse de la population (loger, scolariser, transporter), c'est pourquoi je parle de démocratisation. Il y a à peine 10 ans qu'on se pose la question de la doctrine de sécurisation de ces lieux.

Il faut enfin rappeler le caractère anonyme de la ville. Plus d'urbanisation, c'est aussi une généralisation des modes de vie urbains : le **principe de l'indifférence** combiné à la **mobilité**. Aujourd'hui pour vivre en ville, il faut être mobile, une vie urbaine n'est pas une vie quartier. C'est un univers de flux massifs où le droit à la mobilité figure parmi d'autres. Ceci a des conséquences importantes sur la délinquance en créant beaucoup d'opportunités et en diminuant la solidarité interpersonnelle dans les rues.

La ville est à la fois un lieu où l'on va favoriser l'occasion de délits, mais également un endroit où il est plus difficile de savoir qu'elles sont les normes partagées (parce que pour les faire appliquer il faut qu'elles soient partagées), il y a donc une difficulté de réalisation des délits. Cela soulève la question des **normes sociales**. Pour appliquer une règle, il faut qu'il y ait un fondement, un socle à cette règle. Et, il faut aussi une capacité à réagir en cas de violation. Or, la ville est un univers de flux. Quels sont les liens qui unissent les personnes entre elles? La rue n'est pas un lieu de vie, c'est un canal qui permet de se rendre d'un point A à un point B. Les gens s'ignorent mutuellement et ne sont pas prêts à s'investir pour les autres, mêmes victimes d'agressions. Ils ne se perçoivent pas comme membre d'un même groupe social ou appartenant à un même lieu, bref comme étant pris dans un collectif.

On retombe dans des thèmes assez classiques, de l'Ecole de Chicago, ou **la ville génère nécessairement l'indifférence**. Ce qui n'empêche pas, à certains moments donnés, qu'elle soit son contraire, il y a des instants festifs, extrêmement agréables. Mais on n'attend pas en milieu urbain que l'on donne des signes d'attention aux autres. D'où l'expression de Goffman : il parlait « d'inattention polie » : la ville est par nature un espace où il faut être inattentif, être urbain c'est ne pas regarder les autres, ne pas s'intéresser aux autres. Voilà le socle de la vie en ville. Si tout le monde s'intéressait à tout le monde, il n'y aurait plus de temps, on ne pourrait plus circuler, heureusement que les gens sont superficiels et grossiers, sinon on ne pourrait pas vivre ensemble !

Le sentiment de sécurité reposait sur l'attention mutuelle dans le monde villageois rural ou même dans les villages urbains que l'on trouvait encore à Paris ou Londres dans les années soixante. Par conséquent, on a d'autant plus besoin que les policiers fassent des contrôles d'identité, que les gens ne se reconnaissent plus. Le contrôle social d'identité est remplacé par le contrôle policier d'identité.

Les caractéristiques liées à l'assurance de la sécurité font la tranquillité de l'espace urbain. Dans la ville et dans les lieux de la ville, on n'est plus chez personne. Cela m'a frappé quand je travaillais sur les incivilités : on est tout le temps « chez personne », il n'y a pas d'espaces qui sont publics au sens où il y aurait un collectif, le public serait uni et agirait de façon cohérente suivant la même norme. Dans un espace où les gens n'ont rien à voir les uns avec les autres, il ne peut y avoir d'expression de solidarité. Par exemple, si vous êtes dans le bus avec votre mère, et qu'elle se fait agresser, vous lui portez secours, alors qu'avec une autre personne vous êtes beaucoup plus prudent voir réticent. Dans un système public où l'on ne connaît pas les gens, on ne les comprend pas forcément, on ne connaît pas les relations qui unissent les deux personnes qui sont prises dans une altercation, bref on ne sait quoi faire.

Les espaces urbains sont caractérisés par les flux et par l'indifférence, on est donc obligé de faire avec ça, on ne peut pas le changer, à moins de changer la circulation et la mobilité urbaine ce qui m'apparaît très improbable.

> La déterritorialisation des rapports sociaux

Le lieu ne définit pas l'identité, ça ne veut pas dire que ça ne définit pas partiellement l'identité, mais ça ne suffit pas pour la définir dans son entité.

Pour analyser les choses, il est plus facile de procéder par contraste, et de regarder comment les choses se passaient dans un quartier populaire des années 1960, il y a la combinaison de deux facteurs :

- une identification territoriale (être du même lieu),
- une identification de classe (être du même milieu),

et cela donne une force particulière à la solidarité interpersonnelle, aux réactions aux comportements déviants.

Si vous prenez un quartier d'une ville défavorisée aujourd'hui, l'identification au quartier pourra exister seulement pour une part de la population, et l'identification à une collectivité (la classe ouvrière) dans cet espace ne va plus exister (et cela pour différentes raisons : chômage, à l'hétérogénéité des populations du fait des flux migratoires). Les individus ne se pensent pas comme membre d'une collectivité qui partage un territoire.

Je fais référence à un certain nombre de travaux, de sociologues notamment, sur la rénovation des îlots insalubres dans le XIII^e arrondissement. Il est impressionnant de voir l'attachement au territoire des ouvriers. Quand ils quittaient le quartier ils disaient qu'ils allaient à Paris, il y a une définition, un sens. Aujourd'hui on vient toujours de quelque part mais ce n'est plus un élément constitutif, or pour défendre et pour assurer certaines formes de tranquillité il faut qu'il y ait des normes sur ce territoire, il faut qu'il y est une définition de l'espace par un groupe qui pense d'une façon relativement homogène que « c'est comme ça que les choses doivent être ».

N'oublions pas que les **flux de délinquance suivent les flux de la vie sociale ordinaire** ; les délinquants ont des voitures, ils prennent le train, le bus. Pour aller dîner avec des copains ou aller cambrioler, il faut une voiture, c'est la même logique. Or les voies de circulation rapide peuvent favorables à un accès rapide au lieu du dîner permet également l'accès au lieu du cambriolage et à une rapide fuite des délinquants. Les enquêtes de délinquance auto-déclarée des jeunes montrent que les transports en commun rendent les cibles de délits plus accessibles, à un coût peu élevé. A Saint-Etienne et Grenoble, les taux d'actes commis sont les mêmes qu'on réside en périphérie ou dans la ville centre. Mobilité et délinquance font bon ménage.

L'autre aspect de la déterritorialisation, c'est **la déconnexion**. Effectivement on est toujours de quelque part, mais comme sur Internet on peut se déconnecter très facilement et on n'appartient donc plus au territoire. On est bien à un endroit donné, mais c'est quelque chose qui est temporaire. Par exemple, l'amélioration des moyens de transport favorise la déconnexion. Si l'on relit les sociologues des années 1960 on voit bien comment les transports en commun et l'accès à la voiture ont complètement modifié ça. Si vous faites augmenter le salaire des ouvriers ce qui va leur permettre se s'acheter une voiture, ils vont être beaucoup plus indépendants des quartiers où ils résident. C'est exactement ce que décrit Henri Coing en 1970. Les congés et la voiture ont fait que l'on n'est plus obligé de

rester en permanence dans son quartier pour des raisons pratiques et économiques. Tous ces éléments sont liés à l'enrichissement, y compris des ouvriers, sont des éléments qui vont changer le rapport au territoire et à la norme.

Il y a des difficultés avec l'affirmation des normes sociales et le partage de ces normes. Dans la ville actuelle **qui peut exprimer des normes légitimes ?** Qui peut dire à quelqu'un d'autre ce qui se fait et ce qui ne se fait pas ? Encore faut-il une légitimité à poser une norme. Les citoyens ne se la reconnaissent plus mutuellement. C'est pour cela que la police, les éducateurs, les correspondants de nuit, ont le statut qui autorise légitimement à agir : ils sont mandatés par les élus, ils sont formés : c'est **la professionnalisation du rapport à la loi**. C'est la seule solution que l'on ait trouvée. Elle se comprend par rapport à la nature des flux dans les espaces urbains. Les policiers, par exemple, affichent leur autorité par le port de l'uniforme depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, on voit tout de suite qui ils sont. On a procédé de même avec les autres personnels dits « médiateurs » dans les bus, les rues etc.. , cette fois à l'aide de blousons ou tenues particulières. Plus la ville est mobile et anonyme, plus on aura recours à des personnels en tenue chargés de dire les règles.

Il est difficile de définir ce qui est bon d'une manière générale, puisque les publics ne sont pas les mêmes partout. Dire défense des normes sociales dans les espaces publics implique une réflexion sur ce qui est bon et ce qui est mauvais. Si vous vous mettez dans une salle pour définir ce qui est bon et ce qui est mauvais vous avez du travail pur arriver à un compromis. Même si vous le faites à l'échelle d'un établissement scolaire, la réflexion sur les règles d'usage de l'établissement et sur l'homogénéité de ces règles d'un professeur à l'autre soulève des débats sans fin. Dans cette situation, il est très difficile de faire tomber d'accord des professeurs qui ont le même statut, la même formation, sur ce qu'ils sont en mesure de pouvoir exiger en matière de comportements. Encore une fois, la construction des normes est une démarche collective, consommatrice de temps et lourde. La plupart du temps, on fait comme si on allait tomber naturellement d'accord sur les normes, c'est un leurre.

Dans le partenariat, on fait comme si naturellement les partenaires allaient déboucher sur un système partagé de normes. A côté de Grenoble, dans un établissement de Saint Martin d'Erre, le chef d'établissement pensait qu'ils allaient très facilement dégager les codes sur lesquels ils pourraient établir des règles d'usage et en fait le travail a duré une année.

Si l'on n'y prend pas garde, la recherche de sécurité débouche sur des villes composées de morceaux indépendants les uns des autres, voire autonome du point de vue des fonctions

que la ville rassemble. Puisqu'il est très compliqué de trouver une mobilisation des habitants autour des mêmes normes, on doit s'attendre à ce que les gestionnaires des lieux recherchent à sécuriser les espaces dont ils ont la charge. Par exemple, lorsque l'on doit traverser des morceaux de ville, en l'absence de règles, on aperçoit des logiques de privatisation de l'espace, de diminution de la mixité.

> la sécurisation des services en milieu urbain

Le rôle des partenaires, des gestionnaires des lieux en milieu urbain. Dans la plupart des systèmes que l'on utilise (les transports ou l'éducation...) , le système est construit de telle sorte que les usagers n'aient pas besoin d'interagir entre eux, pas besoin de se parler. En ce qui concerne l'éducation, le système est développé sans que l'on pense que pour bien apprendre il faut qu'il y ait des interactions fortes entre les enfants ; on pense aux unités et pas au fait que les gens ont besoin les uns des autres. D'ailleurs quand il y a des dysfonctionnements, les grèves par exemple, on remarque que les gens se parlent, ça génère de la solidarité. Nos systèmes sont donc pensés pour que l'on n'ait pas besoin de se parler. Ce système très efficace est un système qui ne crée pas de lien entre les individus. C'est comme ça que fonctionne la majorité des systèmes en milieu urbain.

La croyance dans l'automatisation du contrôle. Dans les transports, on pensait que l'on peut faire accepter une règle d'usage par la machine ; et l'on se rend compte que ce système de validation mécanique ne permet pas de garantir les règles d'usage des lieux, ni la sécurité. Aujourd'hui, on revient de cette illusion.

Trois exemples :

- Les espaces d'achat et de commerce, les hypermarchés. On peut dire que c'est eux qui ont inventé le vol de masse, très connu par la criminologie, la vulnérabilité et l'accessibilité des cibles. Le supermarché est le lieu de l'apprentissage du vol, surtout pour les jeunes de 13 à 19 ans. Quand on organise l'espace des supermarchés on modifie les comportements dans le sens d'une augmentation des achats, mais aussi des vols. Dans l'organisation spatiale ils ont eu recours à

plusieurs techniques : les agents, les caméras, les systèmes de détection électronique...

- De la même manière que **les supermarchés ont inventé le vol de masse, les transporteurs ont inventé la fraude de masse**. Ce sont bien les sociétés qui conçoivent ces systèmes. On a conçu des grands bus, les bus articulés, dans lesquels on a mis plusieurs portes, encore une fois pour pouvoir monter plus vite, descendre plus vite, pour gagner du temps, être plus productif. Cela devait marcher en self service, on imaginait que les gens allaient acheter leur billet en pensant qu'il est normal de payer. Faux. Il y a des époques où l'on pensait que l'homme et la femme étaient bons. Cependant vous avez des systèmes qui rendent impossible la gestion, de plus ce sont les aménageurs qui ont construits des systèmes à gérer, encore une fois ce ne sont pas les gens qui ont inventé la fraude...
- Le cinéma. Un certain nombre de cinémas multiplexes ont introduit les cartes de grande consommation des films. Ce qui est intéressant ce sont les modifications du comportement que cela a engendré, il y a des comportements de sortie de salle, de passage de salle en salle. Mais cet espace n'est pas géré, aussi il n'y a pas de tranquillité ce qui a un impact sur la fréquentation le mode de sélection du public. On peut se demander s'il faut rendre le cinéma gratuit ou au contraire, complexifier son accès. A chaque fois il y a une **question de gestion physique des espaces qui induit les comportements**.

On peut constater que les industries et les administrations sont potentiellement des producteurs de règles de vie ; ils sont des producteurs de civilités ; aujourd'hui les entreprises contribuent à la production de civilités ou a son contraire.

> **Les réponses au système des lieux « mal gérés »**

Les réponses à ces difficultés, à ces systèmes de lieux mal gérés, où il y a plus d'opportunités pour les délinquants et moins de réactions face aux agressions, moins de normes sociales faciles à afficher :

Tout d'abord, voyons l'usage des slogans, **mots emblématiques**. Les mots emblématiques sont présentés comme des éléments de réponse, alors qu'ils ne sont pas une réponse à l'insécurité. Ca peut être une étiquette, un slogan, un emblème, un étendard autour duquel on se rassemble. Voyons **l'approche par le lien social**, c'est-à-dire rien de moins que l'insertion dans la société. Mais, en quoi le lien social serait-il une réponse à l'insécurité ? Il faudrait pouvoir le montrer et surtout l'explicitier.

Il y a des mots qui sont l'expression de la sensibilité, y compris au sens politique et d'autres qui sont du ressort de l'action, de la transformation de la société. Les termes comme « lien social » ou « prévention » ne veulent rien dire de concret : ils sont trop vastes et flous, ils sont des fourre-tout. Encore une fois tout peut rentrer dans le lien social : la prévention, l'éclairage, l'urbanisme, la scolarisation, le logement...et quand « ça veut tout dire » souvent « ça ne veut plus rien dire ».

Depuis une vingtaine d'année, en France, les mots emblématiques sont des mots qui n'ont pas changé, pas évolué, y compris avec la complexification des problèmes, ni d'ailleurs avec les solutions qui ont été mises en œuvre. Par exemple, dans les Contrats Locaux de Sécurité, on place « aide aux victimes » avec la prévention ; en quoi l'aide aux victimes est-elle de la prévention ?

Pour être efficace, on a besoin de savoir quel est le problème, quelles sont les réponses, et surtout en quoi peuvent-elles avoir des effets sur les problèmes traités.

Cela relève de deux ordres :

- un ordre normatif, celui de la conviction,
- un ordre de l'action qui vise l'efficacité

La plupart du temps, on ne s'appuie pas sur une connaissance validée, mais sur des présupposés ou des idées dans l'air du temps. Prenons quelques exemples.

La construction d'immeubles plutôt bas ou plutôt en hauteur a-t-elle un effet sur la délinquance ? Si l'on fait une approche comparée, avec l'Amérique du Nord par exemple, y compris pour les pavillons, nous ne sommes pas sur des bases empiriques de travail qui nous montreraient que des formes architecturales seraient associées à la délinquance. Il y a

des études sur **la concentration de la délinquance**. Entre avoir des pauvres concentrés ou répartis dans la ville, quelle est la situation la moins mauvaise (la bonne réponse est évidemment de ne pas avoir de pauvres ce qui n'est peut-être pas pour demain). Certains pensent qu'il vaut mieux répartir la misère, d'autres qu'il faut la concentrer, (pas d'un point de vue moral mais toujours de l'efficacité de la baisse des taux de délinquance). C'est davantage le taux de pauvreté qui a un effet sur la délinquance que la concentration. Pourquoi ? Si on la concentre on accroît l'incitation à agir, par les effets de bande ; mais on peut imaginer que si on la disperse, ça renforce les opportunités par la proximité des cibles à saisir.

Il existe beaucoup de mécanismes qui peuvent jouer en sens inverse les uns des autres (ici les incitations versus les opportunités). **Les criminologues sont de ce fait assez sceptiques sur la réponse à la délinquance par l'architecture et l'urbanisme**. Il reste que certains de bâtiments ont une approche de la sécurisation. Par exemple, certains centres commerciaux en banlieue parisienne ont construit leur bâtiment sous forme de forteresse pour empêcher les voitures béliers d'entrer, et c'est efficace. Dans ce cas, c'est utile mais à l'échelle de la conception de la ville, je doute que l'on trouve des solutions à l'insécurité dans l'organisation physique urbaine.

La théorie du garant des lieux, de la gestion des espaces. L'idée c'est qu'il faut intégrer la sécurité à la gestion des services, il ne faut pas attendre d'avoir des problèmes graves, il faut concevoir un système dans lequel délits et agressions seraient improbables. La gestion des espaces en eux-mêmes, la gestion des comportements transgressifs en eux-mêmes ne se confond pas avec l'approche par l'incrimination des comportements (par le droit pénal). En ce qui concerne cette question de la sécurisation des services en milieu urbain qui avait été l'objet de peu d'attention, on peut noter des changements : de plus en plus de gestionnaires d'espaces en prennent conscience et se comportent comme des garants des lieux. Prenons l'exemple de la SNCF, les « chefs de gare voyageurs » gèrent désormais les voyageurs et les espaces alors qu'avant les chefs de gare faisaient circuler les trains. On va aussi aménager des espaces dans le sens où l'on va faciliter, accepter ou refuser certains usages dans des lieux publics. Longtemps, ça n'a pas été la priorité parce qu'il a fallu d'abord reloger, scolariser en masse, sans pour autant intégrer les éléments de sécurité et de tranquillité.

> Les clés des programmes de sécurisation

Il y a plusieurs clés qui fonctionnent lorsque ces programmes sont mis en œuvre :

- D'abord il y a un aspect qui tient à **la qualité des services**, à la qualité que l'on perçoit du service, à la qualité des lieux. La personne qui passe dans un lieu dégradé a une forte probabilité d'accentuer lui-même le niveau de dégradation. On a vérifié cette tendance sur des jeunes (les 13-19 ans) qui vivent dans un milieu physiquement dégradé. C'est logique : ce que l'on voit dans l'environnement appelle ces mêmes comportements. C'est la même chose pour la personne qui se ballade en forêt, s'il n'y a pas de papier par terre, elle hésite plus à jeter son papier que si il y en a déjà un. On peut en faire une analyse rationnelle. Cet élément de qualité des lieux et de qualité des services joue sur les comportements en faisant sentir l'existence d'un garant des lieux. Parce qu'il y a quelqu'un qui veille, il y a des règles de comportement et ces règles sont suivies par tous.
- Il y a aussi un aspect de **continuité de la veille**, on doit faire savoir qu'on peut voir et être vu, aussi bien dans les transports que dans les établissements scolaires. Dans les deux systèmes, l'usager peut très facilement se rendre compte s'il y a une personne qui est présente, qui veille sur ces espaces et qui voit ce qui s'y passe. Dans les établissements scolaires, cela a été plusieurs fois démontré par le psychologue Dan Olweus. Lorsque ces dispositifs sont mis en œuvre, il y a eu une amélioration sensible dans la diminution du nombre d'incidents. C'est pareil pour les transports.
- **La clarification des règles.** Un certain nombre de situations de conflits se traduisent par des échanges de coups, de blessures et qui à l'origine provient d'une absence de clarté dans les règles. Pour le bus, l'idée est de faire en sorte que tout le monde soit bien au fait des règles afin d'éviter des comportements agressifs vis-à-vis du conducteur. Il faut faire un travail de clarification des règles par la communication, mais aussi par le rappel de ces règles à chaque fois qu'un nouveau public arrive. Les règles sociales ne vivent pas toutes seules, il faut qu'elles soient perpétuellement redites pour garder leur prégnance. En établissement scolaire, c'est tous les ans, dans les bus c'est à tous les arrêts. Il y a aussi tout un travail de réflexion sur « comment on rend les règles claires », que ce soit un service public ou une entreprise ; « comment faire un système de rappel et

de personnalisation de ces règles » de façon à ce qu'elles soient perçues comme justes.

Prenons un exemple très concret : vous faites monter un contrôleur dans le bus, s'il tourne les yeux et choisit une personne en particulier, même au hasard, cette personne peut se sentir discriminée. Par contre si vous avez un système de validation des titres qui est le même pour tous, avec la montée par l'avant, où tout le monde présente son titre, que l'on soit petit, grand, jeune, vieux, blanc, noir... Tout le monde a le sentiment que la règle s'applique de la même manière à chacun et cela donne un sentiment de justesse de la règle à tous. Cela suppose de réfléchir au système de gestion de l'espace. C'est indépendant de la politique de tarification, certaines personnes ont le droit de payer moins ou de ne pas le payer, mais on leur donne un titre à présenter et elles le présentent comme tout le monde, de la même manière, formellement, dans les espaces qui sont gérés.

- En plus de ça, il vaut veiller à **l'homogénéisation du comportement des professionnels** qui génèrent de la sécurité. A Nîmes, cela fait deux ans et demi qu'il n'y a pas eu d'agression de chauffeur de bus. Comment a-t-on fait pour empêcher des agressions physiques graves aux chauffeurs ? En plus de la clarification de règles et de la continuité de la veille, on a formé les personnels avec leur assentiment à travailler de manière harmonieuse : tous les conducteurs ont le même comportement face aux clients et aux incidents (fraudes, chahuts etc...) de telle sorte que les règles apparaissent fonctionner partout et toujours. La règle n'est plus battue en brèche au motif que c'est celle que veut faire appliquer tel conducteur en particulier, mais elle est au contraire perçue comme universelle et non personnelle.

> L'évaluation des impacts

Nous avons besoin de savoir ce qui marche ; depuis 20 ans on a une préférence pour la réflexion sur les architectures organisationnelles de l'Etat et des collectivités locales. On a dit que les solutions étaient dans la mise au point et l'organisation de commissions et comités divers (mais on ne s'est pas du tout soucié des contenus). Si l'on interroge la plupart des

gens qui participent à ces assemblées partenariales, la majorité dit non, il ne s'y décide pas grand-chose.

Il faut aussi se doter d'outils qui permettent de savoir si les actions qu'on va entreprendre ont bien les effets escomptés, on tombe dans le domaine de **l'évaluation expérimentale de l'impact**. C'est quelque chose qui n'est pas identifiable au suivi réalisé dans des tableaux de bord qui ne nous renseignent pas sur les liens de cause à effet.

Cela répond à certaines exigences minimales:

- Les **mesures mises en œuvre ont-elles un effet sur les objectifs** que l'on s'est assigné ?
- Si l'on fait de la prévention de la délinquance, par exemple par l'animation ou de soutien scolaire, est-**ce vraiment un élément de prévention**?
- Dans quelles **conditions** une action donnée fait-elle réduire la délinquance ?

On **sait techniquement évaluer les bénéfices de la prévention** des délits, d'actes de violence qui sont économisés par l'opération de prévention efficace. L'analyse scientifique peut le savoir. De la même manière que pour **le régime crétois** (c'est un régime qui permet de réduire les maladies cardio-vasculaires, donc des décès), on utilise la méthode expérimentale : on prend un groupe de contrôle et un groupe expérimental auquel on fait modifier son régime alimentaire et l'autre groupe ne modifie pas son comportement. On va suivre l'évolution des taux de morbidité des deux groupes. Et on va voir qu'en introduisant des modifications du régime alimentaire, on économise des décès par rapport au groupe de contrôle. On sait appliquer cette technique aux opérations de prévention sociale et ça a été fait des centaines de fois.

La vidéo surveillance a fait l'objet d'une évaluation importante en comparant des espaces comparables par leur nature, par leur structure ou leur taux de délinquance ; entre les espaces qui sont mis sous vidéosurveillance et les espaces qui ne le sont pas, la vidéo surveillance n'apporte pas de baisse de la délinquance en dehors des parkings. Il faut préciser que ce résultat dépend de la nature des espaces, vous prenez les espaces comme les parkings souterrains, on enregistre une baisse de la délinquance quand ils sont télé-surveillés. Pourquoi ? Parce que les moyens de sortir sont limités. Lorsque la personne commet des délits dans des espaces d'où il est difficile de sortir, la personne est dissuadée. Pour les espaces publics, qu'ils soient résidentiels ou en centre ville, l'utilisation de la vidéo surveillance n'apporte pas de bénéfices supplémentaires par rapport aux mesures mises en œuvre parallèlement (en général éclairage, patrouilles de police).

Ces résultats sont issus des **techniques de synthèse ou « méta-analyses »**, des analyses dont les unités d'observation sont les recherches évaluatives elles-mêmes. On code les recherches évaluatives dans un système qui permet d'en faire la synthèse, on a ainsi connaissance des effets obtenus et cela permet de savoir si, en moyenne, l'utilisation d'une technique est associée avec des effets bénéfiques réels.

On devrait développer dans la gestion des espaces urbains les moyens de connaître les impacts des actions qui sont menées de façon à mettre l'argent et les moyens en direction des opérations qui ont un effet réel sur les objectifs qui ont été définis.

> Ouverture du débat

M. Marianne, Président de l'association des riverains de la rocade de Pessac

C'est un témoignage sur l'importance de l'aide aux victimes, à travers les associations notamment Pessac est pris en exemple.

M. Prat, DRE

Par rapport à la notion de quartier, en tant qu'espace public spécifique, la sécurité de ce dernier passe-t-elle nécessairement par l'application systématique des normes ou alors par un effort de compréhension de l'autre, même s'il y a des normes ?

M. Roché :

Je ne pense pas que faire l'effort de se comprendre suffise. Imaginons qu'il y ait un système démocratique d'établissement des normes : à un moment donné il y a une majorité qui doit se dégager, il va falloir que ces normes soient dites et mises en application. Car on comprend que si l'on n'est pas d'accord et qu'il n'y a pas d'obligation, alors il n'y a toujours pas de norme. Le fait de se comprendre n'est pas quelque chose de substitutif à ce que j'ai développé. Si l'on arrive à mettre des normes en se comprenant, c'est mieux, mais probablement jamais suffisant. Sur quoi débouche la tolérance en termes de collaboration et de coopération ? Mon diagnostic insiste sur la déconnexion entre un discours assez général, tolérance, lien social... et des actions concrètes qui n'ont rien à voir. Si on veut redonner un deuxième souffle aux politiques de prévention, il faut essayer de mieux associer les notions générales avec les enjeux pratiques spécifiques.

Monique Laffont, Chargée de mission politique de la ville, SGAR

Par rapport à ce que l'on disait sur le fait que le lieu ne définit plus l'identité, pour comparer avec l'exemple des quartiers ouvriers qui avaient clairement définis une identité ; ces derniers ont fortement subi les évolutions économiques, ça a créé une rupture. Or, depuis 20 ans on assiste au retour du phénomène d'identification à un quartier, même visible dans les quartiers d'habitat social, en centre ancien par exemple.

M Roché :

Je pense qu'il y a une identité négative, au travers d'une stigmatisation des quartiers, voire de la personne en fonction de l'adresse de résidence. Mais ça dépend jusqu'où on appelle ça de l'identité. Aujourd'hui, l'idée c'est de fuir du quartier et c'est en même temps d'oublier l'identité du quartier, ce n'est pas comme l'identité ouvrière du quartier qui était une identité revendiquée et pas une identité temporaire dont on pouvait en même temps chercher à se séparer. Mais c'est vrai qu'il y a cet effet d'adresse, c'est une identité qui va être opposée au résident.

Monique Laffont, Chargée de mission politique de la ville, SGAR

Prenons l'exemple d'un quartier de Lormont où la population turque affirme son identité, revendique une existence, une réalité collective, il faut se demander dans quelle mesure cette population veut construire ce quartier (Carriet), et quelle incidence ça peut avoir sur les phénomènes de délinquance, mais aussi dans quelle mesure la population peut réguler cela.

M Roché :

Là on n'est plus dans une identification de quartier, on est dans une autre identification collective de nature ethnique. Dans notre société deux choses cohabitent : un affaiblissement de l'identification en général, mais aussi l'affirmation de différentes identités ethniques mais aussi religieuses ou territoriales par des groupes. Les deux phénomènes sont réels. Pas seulement en France, mais en Europe comme lors de l'éclatement de l'Union Soviétique, ou en Belgique, en Yougoslavie (qui a éclaté en morceaux), les revendications d'autonomisation en Espagne, mais aussi en Grande-Bretagne pour certaines populations. On a un phénomène dans lequel des identités particulières sont aujourd'hui renforcées, plus fortes. Il faut vivre avec ce phénomène. La France a eu un modèle particulier de constitution, c'est vrai que l'Etat s'est construit autour de cinq éléments encastrés les uns dans les autres : un roi, une religion, une langue, une nation, un peuple. En Suisse, ce modèle n'est pas partagé, ni en Belgique, ni même en Europe de l'Est ou au Canada. Ce modèle particulier, l'idée qu'il y aurait un emboîtement total et que l'on concevrait les relations sociales sur le mode de l'emboîtement ; tous les citoyens égaux, conçus dans un même moule et parlant la même langue etc. c'est un modèle qui a probablement vécu. Ça ne veut pas dire qu'il ne faille pas garder l'idée d'un Etat social par exemple, de droits sociaux, mais on doit probablement s'adapter à une société, qui n'est plus la société du XVIII^e siècle ou du XIX^e, qui étaient des sociétés plutôt paysannes et très stables territorialement; et il faut savoir que l'homogénéité française a été gagnée par l'épée. C'est-à-dire que les régions de France qui ne se soumettaient pas étaient conquises militairement, la langue française a été imposée et les langues locales interdites (le français est consacré langue unique du royaume par

l'ordonnance de Villers-Cotterêts édictée par François 1^{er} en 1539). Derrière l'idée d'intégration et d'assimilation il faut rappeler la violence des administrations et de l'armée (c'est par exemples les « dragonades » décidées par Louis XIV en 1660 pour imposer le catholicisme dans les Cévennes, les déportations de mille réfractaires aux amériques entre 1686 à 1688 ; l'école républicaine ravalera l'Occitan au rang de patois etc...). Il a été possible d'unifier la France uniquement parce que la violence était un outil légitime de l'Etat. Aujourd'hui, l'idée d'aller conquérir militairement la Bretagne ou le pays Basque n'est plus d'actualité. On n'est plus dans cette logique où l'on pourra imposer par la force un système de normes, qui passera par la destruction des cultures locales. Maintenant pour faire l'unité il va falloir penser à la manière de juxtaposer les différentes communautés. De plus, il y a une nécessité des flux migratoires pour assurer la croissance d'après les économistes, les gens qui vont venir en France ou en Europe, vont être des gens différents...

Aujourd'hui la question est de savoir comment on va faire avec cette nouvelle donne, comment des populations différentes par la langue, la religion etc... peuvent cohabiter dans la même ville et ce que cela induit ? Le fait de rétorquer à tout problèmes : « modèle républicain », « autorité de l'Etat » et « contrat social » appartient au système métaphorique et rhétorique, lequel est à placer au rang des étendards politiques mais en aucun cas de guides pour une action concrète.

Maurice Goze, Président de la CPAU Aquitaine

Au-delà des aspects métaphoriques, ne sommes nous pas dans une société qui est beaucoup plus hétérogène que par le passé, où la technologie renforce cette hétérogénéité et l'individualisme par le degré d'autonomie qu'elle confère à une partie des individus ?

M. Roché :

Il y a un système d'individualisation, qui est une aspiration très forte de nombreuses personnes qui tendent à « vouloir être elles-mêmes ». L'autonomie peut passer par Internet, par l'accès à l'information. Il y a eu auparavant le phénomène d'autonomisation par le développement des transports, la création du réseau ferré au début du siècle était déjà un élément d'autonomisation, d'émancipation matérielle, physique. La technologie dote les individus d'éléments qui leur font penser qu'ils sont eux-mêmes, et plus ils sont eux-mêmes plus ils se posent la question des normes au plan individuel ; et moins on résout la question des normes plus on dit qu'il faut des lois. Comme les gens ne tombent pas d'accord au niveau local, au niveau des cadres de vie, et que malgré tout il faut des règles, on a recours

à la loi et aux professionnels pour l'appliquer. Plus une société démocratique est individualiste plus on doit voir logiquement se consolider un système de sanctions légales.

Un participant

Par rapport à la décentralisation en Espagne, il faut aussi voir la question des nationalités historiques. On note aussi cette tendance au renforcement de la différenciation, au rôle et à la relation avec l'Etat.

M Roché :

Il y a un modèle de décentralisation qui va croissant, donc de responsabilisation des niveaux locaux ; en France on appelle ça des collectivités territoriales, dans d'autres pays on les appelle des gouvernements locaux. Au Mexique, par exemple, la décentralisation est un élément de la consolidation de la démocratisation. En dehors de la France, la décentralisation est partout présentée comme un élément essentiel de consolidation de la démocratie. Regardez l'Union Soviétique ou l'Allemagne, pour ne plus revoir le nazisme ou le communisme elles ont pensé à installer un système fédéral. En France, on pense que le déclin de l'Etat, au sens du gouvernement central, est égal au déclin de la puissance publique, ce qui égale le mal. Les autres pays, sauf la Chine, pensent le contraire. On a besoin d'un deuxième souffle de la réflexion à partir du réel sur les questions d'ethnicité, de démocratie locale et donc de montée en puissance des gouvernements locaux.

Sabine Chené, CIRU

En ce qui concerne les types de logement et la forme urbaine en général, il apparaît contradictoire que l'architecture n'ait pas d'impact sur la délinquance, alors qu'elle en a sur la qualité de la ville...

Une précision sur l'effet de contexte dans un quartier ou une ville, faisant référence aux travaux de l'Ecole de Chicago, il faut noter l'importance de ce que l'on appelle le « système d'interconnaissance lâche ».

Donc, dans quelle mesure prendre en compte ces éléments de la forme urbaine et de « l'interconnaissance lâche » ?

M Roché :

Il est certain que les taux d'interconnaissance augmentent de manière inversement proportionnelle à la taille des unités dans laquelle on réside. Il est certain que vous connaissez en proportion plus de gens si vous vivez dans une petite ville que dans une

grande ville. Donc l'interconnaissance c'est un ratio, ce n'est pas le nombre de personnes que l'on connaît. Si vous prenez les carnets d'adresse de gens qui vivent en ville, ils vont être plus remplis que ceux des gens qui vivent à la campagne. Mais l'anonymat et l'impersonnalité c'est la division du carnet d'adresse par le nombre de gens que l'on va croiser dans la journée. Un des facteurs classiques de la délinquance et un des tout premiers prédicateurs de la délinquance en Europe, c'est la taille de la commune de résidence, parce que ça implique l'indifférence, l'anonymat, la faible solidarité des personnes dans les espaces publics.

Deuxièmement, la taille des villes n'exclue pas les effets des taux de pauvreté, il y a un effet de taille de ville car elles rassemblent des gens très pauvres et des gens très riches. La ville génère plus de richesses et elle a cet effet d'exacerbation des différences. Il y a une quantité de gens pauvres aussi parce qu'il y a un effet d'attraction de la pauvreté par la ville.

En ce qui concerne l'habiter, il y a l'urbanisme, la forme de la ville et la forme des logements. On ne trouve pas d'effets de la taille des bâtiments ou de l'organisation spatiale des bâtiments pour les unités résidentielles sur la délinquance. Il est vrai qu'un type de **bâtiment** peut avoir un effet sur la **qualité de la vie**, et la qualité de la vie peut à son tour avoir un effet sur la **délinquance**, mais ça ne veut pas dire que la première variable a directement un effet sur la troisième. On va moins avoir un effet de la nature du bâtiment dans lequel ils vivent qu'un effet de « comment le bâtiment est entretenu », « comment les abords sont entretenus », « comment fonctionnent les équipes d'entretien », est-ce que l'on coordonne les équipes en charge de ces missions ? On a plus un effet de la gestion des espaces, qu'un effet lié à la nature même des espaces.

Pour l'école c'est un peu pareil, on sait que la délinquance était liée à l'échec scolaire, mais tous les programmes qui modifient l'échec scolaire ne modifient pas les taux de délinquance. Les facteurs sont associés entre eux mais ce n'est jamais une détermination, on change le facteur de risque, mais on ne change pas le comportement.

Daniel Mandouze, sociologue-urbaniste

Par rapport à la résidence et à l'installation dans un territoire, il faut se poser la question du choix, si la personne a choisi ou non de vivre à tel endroit. Cela fait référence à l'ancrage dans la ville et à la nécessaire mobilité, mais la détermination sociale se fait aussi par l'accès au marché. Alors comment faire accepter une règle aux personnes qui ne tirent pas bénéfice de la vie sociale en place ?

M Roché :

D'abord sur la question sociale. Une partie de la délinquance des jeunes est associée à la faiblesse des positions socio-économiques des parents, ce sont des effets indirects, à travers les difficultés scolaires, qui elles-mêmes sont liées aux origines sociales. On a des enquêtes auto déclarées qui nous permettent d'estimer les effets directs du milieu socio-économique qui ne sont pas très forts en ce qui concerne la délinquance. Par contre on pense qu'il y a des effets indirects qui ont été mal estimés, qui viennent renforcer le poids des aspects socio-économiques notamment à travers l'échec scolaire.

Est-ce le seul déterminant ? Il y a d'autres aspects, comme l'interconnaissance, la solidarité, la cohésion, qui ne sont pas donnés uniquement par le niveau socio-économique. Il y a aussi la question des règles, le rapport à la règle n'est pas non plus donné par le milieu socio-économique : on va trouver plus d'attachement à la règle chez les enfants de milieux défavorisés que chez les enfants des milieux favorisés. Un des moteurs de transgression des enfants favorisés c'est la faible identification des règles et de reconnaissance des règles. Dans l'explication, il y a une partie de critères socio-économiques, une partie de rapport à la règle, de réussite scolaire et une partie d'opportunité des actes, de gestion des espaces collectifs etc... Aucun facteur pris isolément n'est suffisant pour expliquer la délinquance.

Pour la légitimité des rapports à la règle il faut une mise en place systématique, homogène, non discriminatoire et juste. Il n'y a pas de détermination et d'acceptation de la règle uniquement en fonction de la position socio-économique des parents, ça joue mais ce n'est pas déterminant. C'est une question de modulation de différents facteurs.

Eléonore Bécat, chargée de mission CLSPD

La délinquance c'est assez complexe, avant c'était surtout lié au fait de posséder, de se procurer un bien, maintenant c'est davantage une partie constitutive du besoin de s'exprimer. Dans cette logique, est-ce que la règle est une solution de fond aux problèmes de délinquance ?

M Roché :

Cela dépend : une solution pour qui ? Pour les victimes oui, si ça peut vous éviter de vous prendre un coup de couteau dans le bras, la réponse c'est oui. Pour la victime c'est une solution de fond, pour les conducteurs de bus par exemple, préserver leur intégrité physique c'est un point très important. Après, savoir si ça change le comportement de l'auteur, c'est aussi une question très importante. Il existe des éléments de solution que l'on peut mettre en œuvre, mais qui ne sont pas des solutions parfaites, dans le sens où ça va faire cesser complètement les comportements.

La délinquance expressive est une notion un peu floue : dans la société on est censé être soi en permanence, tout est supposé être expressif, la façon dont on s'habille, etc. L'expressivité en général est attribuée par un commentateur, par quelqu'un qui regarde, c'est une attribution d'expressivité à quoi nous avons affaire. Elle est rarement revendiquée par les auteurs des délits.

Agir sur les règles d'usage des lieux, ce n'est pas seulement un effet temporaire de situation, c'est aussi un effet durable de construction profonde, de socialisation. Toutes les situations que l'on traverse sont pour nous des lieux d'apprentissage des manières acceptables de se comporter.

Jean Dumas, professeur émérite, IEP Bordeaux IV

Vous acceptez l'évolution, la désétatisation ou la désinstitutionalisation de la règle. Par l'exemple de l'éducation ou des transports, l'école il y a quelques temps était encore une conciergerie (un nombre convenable de pions, d'encadrements) ; pour la SNCF c'est pareil il y avait un système de contrôle plus important pour l'accès aux quais. La conséquence, c'est que l'on se trouve dans une situation quasi-tautologique entre le lien social qui ne vous plait pas et la règle qui vous plait plus. Localement on va pouvoir considérer qu'il y a de la règle acceptée parce qu'il y a du lien social, et on va pouvoir aussi dire qu'il y a du lien social parce qu'il y a quelque part des règles qui sont acceptées. Donc ça n'avance pas.

M Roché :

C'est pour ça que j'ai insisté sur la définition des espaces, car pour pouvoir faire accepter quelque chose, il faut définir des espaces précis avec des propriétaires et des gestionnaires précis. Il faut des opérateurs qui vont prendre en charge le retour du lien social, de la civilité. Pour les transports, on ne peut pas imaginer qu'il y ait une communauté qui se forme au sein des usagers, à cause de la nature des flux. Ce sont les organisations (entreprises, associations) qui détiennent un certain nombre de clés, de leviers.

Jean Dumas, professeur émérite, IEP Bordeaux IV

Pourquoi ne pas appliquer ce que M Sarkozy fait (la sanction systématique) pour la sécurité routière par la re-crédation de normes?

M Roché :

Ca s'applique mieux à la route qu'à la délinquance de rue. Pour la route, il y a l'immatriculation des véhicules, c'est un processus de chaîne contrôle-sanction, dans lequel on a la capacité d'identifier les véhicules. La sanction fait partie de la consolidation des normes. Savoir sanctionner vite est un élément de renforcement des normes. Ce qui est

dissuasif c'est la systématique, la justesse de la règle et la vitesse à laquelle la sanction est délivrée. Ça va beaucoup moins bien marcher pour des personnes adolescentes. Pour la sécurité routière on voit que la réduction du taux d'accidents est moins importante chez les jeunes. La sanction peut être un des éléments d'un dispositif mais uniquement si on a ces différentes possibilités techniques... il faut administrer la sanction d'une certaine manière, avec un certain dosage pour que l'on puisse espérer la modification de comportements.

Claire Sauvaitre, UPPA - SET

Pour reprendre une idée sur le travail social qui disait « échouer c'est réussir », est-ce que ça peut être une façon pérenne d'envisager le retour d'expérience pour résoudre la délinquance ?

M Roché :

C'est une explication du travail social qui n'est pas complète, si c'était le cas il y aurait une augmentation de la demande (par exemple, dans le domaine de la santé, si vous augmentez la qualité des soins, les gens en veulent plus).

Claire Sauvaitre, UPPA - SET

Par rapport aux incertitudes sur la question des méthodes d'évaluation, qu'en est-il ?

M Roché :

Il y a eu des progrès tout à fait spectaculaires depuis les années 1980, surtout sur les évaluations expérimentales, on se place en amont des actions pour pouvoir déterminer leurs effets. Mais aucune évaluation scientifique n'a eu lieu en France en matière d'évaluation de la prévention.

M Mandouze, sociologue-urbaniste

Par rapport au constat de l'augmentation de la délinquance au fil de l'histoire, n'y a-t-il pas une vision diachronique de l'évolution de la délinquance et de l'urbanisation ?

M Roché :

On ne sait mesurer dans le temps long que les homicides, parce que l'Eglise les a comptés, elle voulait savoir combien de personnes naissaient et combien décédaient (pour l'imposition et les sacrements). A travers ces registres, à partir du XIV^e siècle dans les grandes villes d'Europe, certaines municipalités ont des registres très complets, par des techniques

identiques à celle de carottage en géologie on a un portrait de cette violence. Ce que l'on sait c'est que l'on a au XIV^e siècle des taux d'homicide qui sont de 40 à 60 pour 100 000. Aujourd'hui ils sont de 2 pour 100 000. Alors que dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, on a des taux qui sont inférieurs à ce que l'on a aujourd'hui. Il y a eu une période d'amélioration mais, qui plafonne depuis 1950, voire qui se dégrade dans certains pays. Pour les jeunes, l'homicide est la cause de décès la moins fréquente, les plus fréquentes sont du fait des accidents de la route et du suicide. Les accidents domestiques ou les chutes accidentelles représentent au total 10 000 décès par an et les homicides environ 1 500. L'homicide est plus menaçant pour la nature des relations (à cause de l'intentionnalité) : vous pouvez vivre avec quelqu'un si vous avez glissé sur le parquet, c'est moins évident s'il a essayé de vous tuer.

En ce qui concerne les autres types d'atteintes, il n'y pas de série qui remonte avant 1950. Depuis 1950 on n'a jamais connu autant de vols, mais il faut dire qu'à aucun moment de l'histoire on n'avait autant de biens à voler. A propos des atteintes aux personnes, il y a la question des déclarations : est-ce que les gens déclarent plus ou moins qu'avant ? Les criminologues ont mis en place des systèmes qui sont indépendants des dépôts de plaintes, ce que l'on appelle les enquêtes sur les victimes, (elles existent depuis les années 1970 aux USA, depuis le début des années 1980 en Angleterre et la fin des années 1980 en Europe). Il est possible depuis ce moment de suivre indépendamment la déclaration des atteintes par les victimes (il y a deux sources : les ICVS et les enquêtes de l'INSEE) des statistiques de la Police. Or, on en compte plus en tendance et en évolution dans les enquêtes que dans les statistiques de la Police. Bref, les chiffres convergent pour dire que les violences augmentent, mais à une vitesse différente suivant les sources.

Hervé Castelli, chargé de mission PQA

Qu'en est-il de la connaissance de la nature de la délinquance en milieu rural ?

Que veut dire ICVS ?

M Roché :

ICVS : International Crime Victimization Survey. C'est un programme qui va être financé par la Commission Européenne, de façon à avoir des chiffres homogènes sur toute l'Europe.

Sur les zones rurales, il y a le développement de la délinquance péri-urbaine, ça s'explique largement par la théorie des opportunités. En Isère, les élus ruraux que j'ai rencontré sont très souvent démunis sur ce qu'ils devraient faire. Il y a les mêmes demandes qu'en ville : un

espace d'accueil, des lieux de sociabilité, d'activité de prévention, mais les élus ont moins de moyens en milieu rural et une gestion qui reste éclatée, qui reste municipale et non intercommunale.

Il y a une croyance en l'Etat dans le milieu rural qui m'est apparue très forte en Isère. On peut raconter des choses aux élus ruraux que les élus de grandes villes ne croient plus.

Cédric Borderie, chargé de mission CPAU Aquitaine

En prenant l'exemple du téléphone portable dans les wagons de TGV, quelle est précisément la relation entre délinquance et insécurité ? Quel rapport établir entre la tranquillité et le sentiment d'insécurité ?

M Roché :

C'est assez difficile de réglementer le comportement des gens dans le TGV, la SNCF a eu la politique d'essayer de gérer l'espace, à travers une présentation des règles, une clarification, un affichage, je ne crois pas qu'ils soient allés jusqu'au rappel des règles avec sanction par les agents de la SNCF. On a une partie des gens qui transgressent sans se soucier des autres et une partie des gens qui font l'effort d'aller téléphoner sur la plateforme, il y a des ajustements qui se produisent. Mais il n'y a pas de lien évident avec la sécurité physique des gens dans les trains.

Le lien entre la tranquillité et les délits existe à travers le sentiment d'insécurité, le danger perçu augmente l'inquiétude. Ce qui va inquiéter les gens ce sont les éléments visibles, ils vont interpréter un certain nombre de situations comme des clignotants. En tout cas s'ils ont peur, ils entrent dans le chacun pour soi ; plus ils ont peur moins ils sont solidaires, ils se demandent comment ils vont s'enfuir mais pas comment ils vont réagir collectivement, parce que ça supposerait une norme, une réflexion...

Daniel Mandouze, sociologue-urbaniste

L'acceptation de la règle passe par une acceptation collective, comment dans une société où la norme s'institutionnalise et où l'individualisme s'accroît, peut-on trouver le fondement de la légitimité de la règle ?

M Roché :

Les normes doivent être endossées par les individus, mais nous ne sommes pas dans des sociétés qui disent comment faire. Ça a existé, mais dans les sociétés religieuses. Si on lit les auteurs de la fin du XIX^e siècle, tous diagnostiquent la montée de l'individualisme, au sens où il y a une émancipation de l'individu qui s'accroît par rapport au cadre collectif. Cela ne veut pas dire que les gens rejettent toutes les règles, mais ils veulent juger par eux-mêmes du bien fondé de la règle, ils veulent estimer par eux-mêmes et plus vous augmentez leur niveau d'éducation, plus ils sont exigeants, ils vont souvent arriver à la conclusion que la norme c'est pour les autres. Cela pose le problème de la légitimité. Je ne connais pas le fondement de la légitimité de la règle. Par contre, une large acceptation de la règle tient à ce que l'on appelle la justice procédurale, clarté et rappel de la règle et de sa définition. La manière de rappeler la règle doit aussi être acceptée. L'idée que l'autorité vient principalement du statut, est une idée qui est largement fautive.

Maurice Goze, Président de la CPAU Aquitaine

Parmi un certain nombre d'affirmations, en ce qui concerne le lien entre la mixité et la contrainte, ce n'est pas forcément ceux qui affirment la nécessité d'une mixité qui sont pour la contrainte. Prenons un contre exemple, un modèle d'organisation de la ville, véhiculé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain où le modèle met en avant des principes de mixité accompagnés de contraintes. Or ces contraintes ont été supprimées, contestées même si le principe subsiste.

M Roché :

Les lois sont des principes, des moyens de discuter, d'affichage et de contrainte ; cependant, la dimension contraignante de la loi est son aspect le moins déterminant. On a des principes généraux validés, mais il faut assortir les contraintes sans quoi ils restent lettre morte. A l'époque de la deuxième décentralisation, la question de la solidarité entre les communes est quelque chose qui ne peut que gagner de l'ampleur.